

La rue principale s'allume de deux « feux récompense »

Ault. La municipalité a mis en place un « feu récompense » dans l'avenue du Général-Leclerc. Il reste au rouge quand un véhicule dépasse la vitesse autorisée.

Deux feux tricolores ont fait leur apparition cette semaine à Ault, dans l'avenue du Général-Leclerc, la voie principale pour rejoindre le centre-bourg : l'un à hauteur de Veolia, dans le sens descendant ; l'autre du n°20, dans le sens montant.

Lever le pied

Mais ils ont un fonctionnement un peu particulier : ils ne passent au vert que si le véhicule se présentant face à eux respecte la vitesse autorisée, soit 50 km/h ; s'il roule trop vite, il reste rouge. C'est ce qu'on appelle des « feux récompense ou feux comportementaux », indique la mairie. Qui les décrit comme « un outil redoutable pour inciter tout le monde à lever le pied ».

Quatre points en moins

Elle précise que cet équipement est

« un feu tricolore officiel » : le griller « vous expose aux mêmes sanctions que pour un feu rouge classique », soit 135 euros d'amende forfaitaire et un retrait de quatre points sur le permis de conduire. Encore faut-il que des gendarmes soient en surveillance pour prendre sur le fait le contrevenant, les ASVP de la commune n'étant pas habilités à verbaliser ce genre d'infraction.

Ils peuvent être déplacés

« Il faudra juger l'efficacité du dispositif », confie le maire Marcel Le Moigne. Mais l'objectif est tout de même d'obliger les conducteurs à ralentir, de renforcer la sécurité routière et d'avoir « une avenue plus sûre et plus paisible pour tous ». Ces feux ont coûté 20 000 euros et ils pourront être déplacés, installés dans d'autres endroits du village où la vitesse est jugée trop élevée. ●

Xavier Togni



Installé avenue du Général-Leclerc, ce feu passe au vert si le véhicule respecte la limitation de vitesse.